

L'an deux mille treize, le 7 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Fabienne OUVRARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 28 février 2013

Etaient présents :

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX
 - **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
 - **LABARDE :** Liliane MONNEREAU
 - **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY, Martine VALLIER
 - **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Sylvain LALANNE, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Gil PILONORD

Concerne : 2013-0703-04 Transport de proximité – Partenariat avec le Conseil Général - Lancement

Depuis 2004, le Conseil Général a mis en place un transport de proximité qui s'appuie sur un projet partenarial avec les Communautés de Communes pour organiser les déplacements des personnes à mobilité réduite ou sans autonomie de mobilité.

Après la mise en place du nouveau réseau TransGironde en septembre 2012, le Conseil Général a souhaité revoir le dispositif en vigueur du transport de proximité pour une meilleure complémentarité de l'offre départementale de transport et une meilleure cohérence sur le territoire girondin.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Médoc Estuaire souhaite répondre de manière concrète aux besoins de déplacement des personnes sur son territoire. Pour ce faire, l'intérêt de créer un service de transport à la demande afin de désenclaver les communes isolées et de favoriser la mobilité des personnes ne disposant pas de moyens de locomotion est développé.

Le transport à la demande est un service de transport public non régulier qui ne fonctionne que lorsqu'une réservation a été enregistrée. Il s'agit d'une solution pertinente pour les territoires périurbains et ruraux, où la demande de transport est souvent diffuse. La mise en place d'un tel service est également motivée par le regain d'intérêt pour la prise en compte du développement durable et la protection de l'environnement ainsi que par la volonté de dynamiser les zones rurales.

Envoyé en préfecture le 12/03/2013

Reçu en préfecture le 12/03/2013

Affiché le


Ce service nécessite un partenariat avec le Conseil Général de la Gironde, dans le cadre d'un plan de déplacement de proximité.

Une communication active devra être menée pour faire connaître ce nouveau service et asseoir durablement les pratiques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** d'autoriser le Président à engager le lancement d'un service de transport de proximité en partenariat avec le Conseil Général de la Gironde tel que défini dans le projet et dans le budget prévisionnel annuel en annexe à la présente délibération.

Pour copie conforme
Arsac, le 12 mars 2013

Le Président
Sérard 
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
Siège
à MARGAUX
(33460)
* (33460) ARSAC *

TRANSPORT DE PROXIMITE 2013 - 2015

Envoyé en préfecture le 12/03/2013

Reçu en préfecture le 12/03/2013

Affiché le

Communauté de Communes:

Public : 2 options

Cocher

1 - Tout Public*	X
2 - PMR , les personnes âgées+ 75 ans ou fragilisées, le public en insertion	

* moins de 16 ans accompagné, hors trajet scolaire

Dessertes

IntraCDC : 2 options

Cocher

1 - Toutes destinations à l'intérieur de la CDC	X
2 - Nombre limité de communes à desservir	
Si choix 2 Préciser les communes Intra CDC à desservir:	
>	
>	

Hors CDC :

Uniquement pour les PMR ou personnes âgées

Noms des Centres médicaux à desservir	Commune
>SPECIALISTES	>BLANQUEFORT CASTELNAU >PAULLAC ET EYSINES
>TRIPODE /BORDEAUX NORD/ JEAN VILARD	>BX/BLANQUEFORT /BRUGES
> POLYCLINIQUE DE LEPARRE	> LEPARRE
>	>

Tout Public

Noms des Centres commerciaux à desservir	Commune
>	>
>	>

Marché à desservir si inexistant dans la CDC

>	Non
---	-----

Ligne et Points d'arrêt TransGironde si pas de ligne structurante Intra CDC	Commune
703 >	
704 >	
705 >	

Gare TER INTRA CDC
>MARGAUX MACAU LUDON
>

TRANSPORT DE PROXIMITE 2013 - 2015

Envoyé en préfecture le 12/03/2013

Reçu en préfecture le 12/03/2013

Affiché le

MDSI, Pôle Emploi à desservir si hors CDC par corres trans:gironde
>MDSI EYSINES CASTELNAU
>POLE EMPLOI BLANQUEFORT PAULLIAC
Public en précarité
Nom du centre de distribution alimentaire si inexistant dans la CDC
>

Jours de Desserte: 2 Options	Cocher
1 - Du Lundi au Vendredi	X
2 - Moins de jours (à préciser)	
>	

Jours de Desserte des centres commerciaux (2 demi journées par semaine maxi)

>
>

Jours de Desserte du centre de distribution alimentaire si hors CDC

>
>

Jour de marché si inexistant dans la CDC

>

Amplitude Horaire : 2 options	Cocher
1 - 6h30 à 20h	X
2 - 8h à 19h	

A revoir

Type d'arrêt :	Cocher
1 - Porte à porte	X
2 - Arrêt à arrêt (Fournir la liste des Arrêts)	

Tarification :

IntraCDC : Plein tarif 2,5€, Aller Retour 4€
Hors CDC : 6€ l'aller, 2,5€ l'aller , 4€ l'aller retour vers point d'arrêt TransGironde, gare TER, centre de distribution alimentaire, MDSI et Pôle Emploi

Réservation :	Cocher
1 - Réservation sur le numéro unique	X
2 - Régie	

Financement Conseil général:



**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE
PLAN DE DEPLACEMENT DE PROXIMITE**

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL ANNUEL

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	MONTANT	TARIFICATION	NOMBRE De VOYAGES	MONTANT
Coût transport		Plein Tarif 2.50 €/transport Intra CDC		
		Aller Retour 4 €/transport Intra CDC		
		Trajet 6 €/transport Hors CDC		
		Trajet 2,50 €/ Vers Point arrêt TransGironde Hors CDC		
TOTAL			1800	36 800euros
DEFICIT PREVISIONNEL ANNUEL			35 000 euros	

Fait à _____, le _____

Le Président de la CDC,